



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
MAISONS FAMILIALES RURALES DE
MAINE ET LOIRE**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Rue du Landreau - BP 80247
49072 – BEAUCOUZE CEDEX

ALTONEO AUDIT

Siège social :

143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MAINE ET LOIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MAINE ET LOIRE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 29 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes,
ALTONEO AUDIT**

Thierry DOHIN
Associé Responsable Technique

Philippe HUET
Associé Représentant Légal

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 249,78	1 009,78	240,00	240,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	66 032,44	36 977,88	29 054,56	30 157,10
Constructions	162 101,20	117 121,04	44 980,16	50 586,21
Inst. tech., matériel et outillage industriel	13 035,52	9 349,80	3 685,72	5 315,77
Autres immobilisations corporelles	61 677,67	52 779,66	8 898,01	15 179,67
Immobilisations financières				
Participations	10 367,40		10 367,40	10 367,40
Prêts	66 173,31	15 117,83	51 055,48	52 555,48
Autres immobilisations financières	25,00		25,00	25,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	380 662,32	232 355,99	148 306,33	164 426,63
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	158 968,00	74 514,03	84 453,97	106 813,65
Autres créances	550 645,37		550 645,37	282 743,94
Disponibilités	1 472 866,84		1 472 866,84	1 407 989,64
Charges constatées d'avance	16 081,20		16 081,20	5 962,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 198 561,41	74 514,03	2 124 047,38	1 803 509,23
TOTAL ACTIF	2 579 223,73	306 870,02	2 272 353,71	1 967 935,86

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Autres réserves	122 449,02	122 449,02
Report à nouveau	377 336,11	376 404,46
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	5 937,79	931,65
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	505 722,92	499 785,13
PROVISIONS		
Provisions pour risques	18 200,00	18 200,00
Provisions pour charges	41 777,00	38 305,00
TOTAL PROVISIONS	59 977,00	56 505,00
FONDS DEDIES		
Sur autres ressources	235 743,20	235 743,20
TOTAL FONDS DEDIES	235 743,20	235 743,20
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers	40 978,83	2 731,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 802,85	29 272,47
Dettes fiscales et sociales	399 738,67	67 798,16
Dettes sur immob. et comptes rattachés		1 064,50
Autres dettes	1 012 390,24	1 065 035,74
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		10 000,00
TOTAL DETTES (1)	1 470 910,59	1 175 902,53
TOTAL PASSIF	2 272 353,71	1 967 935,86
(1) Dont à moins d'un an	1 470 910,59	1 175 902,53

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits de fonctionnement				
Services financés par les usagers	121 202,57	107 422,00	13 780,57	12,83
Autres produits de fonctionnement				
Subventions de fonctionnement	4 298 455,52	4 102 172,75	196 282,77	4,78
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	12 557,88	1 183,64	11 374,24	
Autres produits	414 092,55	399 991,94	14 100,61	3,53
Total des produits de fonctionnement	4 846 308,52	4 610 770,33	235 538,19	5,11
Charges de fonctionnement				
Achats de matières premières et autres approv.		11,40	-11,40	-100,00
Autres achats et charges externes	4 398 420,62	4 162 921,51	235 499,11	5,66
Impôts, taxes et versements assimilés	3 886,67	2 700,00	1 186,67	43,95
Salaires et traitements	303 033,99	273 996,66	29 037,33	10,60
Charges sociales	116 737,87	121 616,45	-4 878,58	-4,01
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	13 934,23	12 124,84	1 809,39	14,92
Dotations aux provisions sur actif circulant		7 565,10	-7 565,10	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charge	3 472,00	4 074,00	-602,00	-14,78
Autres charges	11 355,40	8 241,25	3 114,15	37,79
Total des charges de fonctionnement	4 850 840,78	4 593 251,21	257 589,57	5,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-4 532,26	17 519,12	-22 051,38	-125,87
Produits financiers				
Produits des autres val. mob. et créances de l'ac	2 943,60	2 458,38	485,22	19,74
Autres intérêts et produits assimilés	6 562,73	6 286,73	276,00	4,39
Total des produits financiers	9 506,33	8 745,11	761,22	8,70
RÉSULTAT FINANCIER	9 506,33	8 745,11	761,22	8,70
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 974,07	26 264,23	-21 290,16	-81,06

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 974,07	26 264,23	-21 290,16	-81,06
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 229,50	1 728,41	501,09	28,99
Total des produits exceptionnels	2 229,50	1 728,41	501,09	28,99
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion	1 265,78	8 860,99	-7 595,21	-85,72
Dotations exceptionnelles aux amort.et provis.		18 200,00	-18 200,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles	1 265,78	27 060,99	-25 795,21	-95,32
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	963,72	-25 332,58	26 296,30	103,80
TOTAL DES PRODUITS	4 858 044,35	4 621 243,85	236 800,50	5,12
TOTAL DES CHARGES	4 852 106,56	4 620 312,20	231 794,36	5,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 937,79	931,65	5 006,14	

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 2.272.353,71 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4.858.044,35 Euros et dégageant un excédent de 5.937,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément au règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation comptable (CRC) et au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et ses modifications (Règlements ANC n°2014-05, 2015-05, 2015-06, 2015-12 et 2016-07) relatifs au Plan Comptable Général.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de

ANNEXE

recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Le centre de formation et de promotion de La Membrolle a procédé à sa liquidation et a décidé de léguer à la Fédération Départementale des Maisons Familiales une somme de 236 743, 20 €, à charge pour celle-ci de l'affecter pour 1 000 € à la fondation des MFR pour le développement des MFR à l'étranger et le solde au développement de projets en matière de formation continue dans les MFR. De fait, la fédération a reversé durant l'exercice 1000 € à la Fondation des MFR à l'étranger; le solde n'ayant pas été encore utilisé au 31 décembre 2014 selon les desiderata du légueur a été inscrit dans un compte 197 " fonds dédiés sur legs non encore affectés ". La fédération n'a rien reversé à ce titre en 2015, 2016, 2017 et 2018.

Au 31/12/2019, l'utilisation d'une somme de 126 620,48 € a été réservée au compte 197100.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	1 249,78				1 249,78
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 249,78				1 249,78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	66 032,44				66 032,44
Constructions sur sol propre	139 580,25				139 580,25
Agencements, aménagements des constructions	22 520,95				22 520,95
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 979,36		14 943,84		13 035,52
Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 750,34		8 072,67		61 677,67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	325 863,34		23 016,51		302 846,83
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	10 367,40				10 367,40
Prêts et autres immobilisations financières	67 698,31		1 500,00		66 198,31
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	78 065,71		1 500,00		76 565,71
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	405 178,83		24 516,51		380 662,32

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	1 009,78			1 009,78
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 009,78			1 009,78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	35 875,34	1 102,54		36 977,88
Construction sur sol propre	105 238,24	2 805,42		108 043,66
Installations constructions	6 276,75	2 800,63		9 077,38
Installations techniques	22 663,59	1 630,05	14 943,84	9 349,80
Matériel de bureau, informatique et mobilier	54 570,67	6 281,66	8 072,67	52 779,66
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 624,59	14 620,30	23 016,51	216 228,38
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	225 634,37	14 620,30	23 016,51	217 238,16

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	sur 1 an
Terrains :	Consommation temps	de 5 à 15 ans
Construction sur sol propre :	Consommation temps	de 10 à 40 ans
Installations constructions :	Consommation temps	de 5 à 8 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 3 à 4 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 2 à 8 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges	18 200,00			18 200,00
Pensions et obligations similaires	38 305,00			38 305,00
Autres provisions pour risques et charges		3 472,00		3 472,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	56 505,00	3 472,00		59 977,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Autres immobilisations financières	15 117,83			15 117,83
Comptes de Tiers	82 159,18		7 645,15	74 514,03
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	97 277,01		7 645,15	89 631,86
TOTAL DES PROVISIONS	153 782,01	3 472,00	7 645,15	149 608,86
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		3 472,00	7 645,15	

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Prêts (1)	66 173,31		66 173,31	
Autres immobilisations financières	25,00		25,00	
Actif circulant				
Usagers douteux ou litigieux	95 553,09	95 553,09		
Autres créances usagers	63 414,91	63 414,91		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	167,35	167,35		
Etat et collectivité publique - Divers	297 109,13	297 109,13		
Débiteurs divers	253 368,89	253 368,89		
Charges constatées d'avance	16 081,20	16 081,20		
TOTAL DES CRÉANCES	791 892,88	725 694,57	66 198,31	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 500,00			
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	17 802,85	17 802,85		
Personnel et comptes rattachés	36 224,73	36 224,73		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	23 958,44	23 958,44		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass	339 555,50	339 555,50		
Groupe et associés	40 978,83	40 978,83		
Autres dettes	1 012 390,24	1 012 390,24		
TOTAL DES DETTES	1 470 910,59	1 470 910,59		

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 395,60
Autres créances	51 883,44
Disponibilités	3 420,00
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	62 699,04

ANNEXE

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 465,64
Dettes fiscales et sociales	39 220,93
Autres dettes	13 658,41
TOTAL DES CHARGES À PAYER	63 344,98

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	16 081,20
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	16 081,20

■ FONDS DÉDIÉS

■ VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Réserves	122 449,02			122 449,02
Report à nouveau	376 404,46	931,65		377 336,11
Résultat de l'exercice	931,65	5 937,79	931,65	5 937,79
FONDS PROPRES	499 785,13	6 869,44	931,65	505 722,92
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	499 785,13	6 869,44	931,65	505 722,92